



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 04 JUIN 2021

Membres électeurs : 52
Membres électeurs présents : 24
Pouvoirs : 7
Membres électeurs votants : 31
Vote : - Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2021/04

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2021

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDERANT les observations, faites en séance ;

Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 février 2021.

Saint-Denis, le

Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,